

Les citoyennes et citoyens de Chapelle (Glâne) sont convoqués en

assemblée communale

le mardi 4 mai 2021 à 20 h
à l'abri PC (sous l'école)

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - a. Comptes de fonctionnement
 - b. Comptes des investissements
 - c. Rapport de l'organe de révision
 - d. Rapport de la commission financière
 - e. Approbation des comptes de fonctionnement
 - f. Approbation des comptes des investissements
3. Règlement concernant la perception d'un impôt sur les chiens, approbation
4. Législature 2021-2026
 - a. Nomination de la commission financière
 - b. Nomination de la commission aménagement et énergie
 - c. Nomination de la commission de naturalisation
 - d. Mode de convocation aux assemblées communales
5. Divers

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.chapelle.ch.

L'assemblée se tiendra dans le respect des prescriptions liées au Covid-19, soit: masque obligatoire, respect de la distance interpersonnelle et désinfection des mains.